

Orientations du nouveau régime financier cantonal

Conférence de presse 22 Mars 2018



Sommaire

- 1. Contexte et enjeux
- 2. Articulation générale des dossiers
- 3. Volet fiscal
- 4. Volet péréquatif
- 5. Volet financier
- 6. Calendrier
- 7. Conclusions



Contexte et enjeux



Une nécessité : réformer la fiscalité des personnes morales

- Objectif prioritaire: conserver le positionnement favorable du canton de Neuchâtel
- Conditions de réussite:
 - Relancer le dossier de la fiscalité des personnes physiques
 - Préserver et consolider les ressources des collectivités
 - Eviter d'accroître les disparités en adaptant la péréquation intercommunale



La fiscalité au service d'un projet de société

- La fiscalité est un pilier de l'attractivité de notre territoire au même titre que:
 - Dynamisme économique
 - Offre de formation
 - Soutien aux familles
 - Habitat
 - Mobilité et transports
 - Infrastructures sportives, vie culturelle et loisirs
 - Sécurité
 - **—** ...
- · La fiscalité reste un instrument de répartition des richesses



Finances publiques: une modernisation qui doit se poursuivre

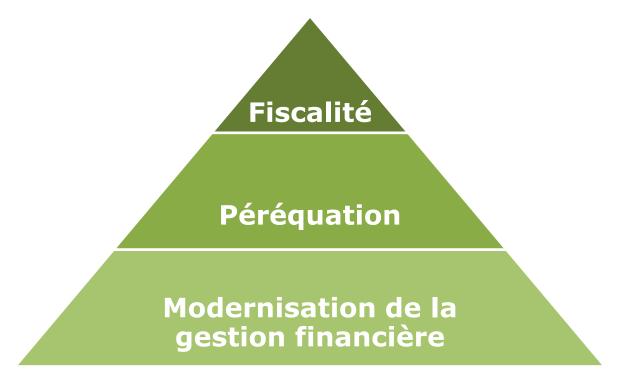
Rappel:

- Frein à l'endettement et aux dépenses (2006)
- Planification financière roulante (2010)
- Nouvelle loi sur les finances (2014)
- Passage au MCH2 (2018)

Triple constat:

- Nécessité de réinstaurer de la sérénité dans le débat politique pour agir sur le long terme
- La volatilité de certaines recettes est un perturbateur important
- Niveau d'investissement insuffisant





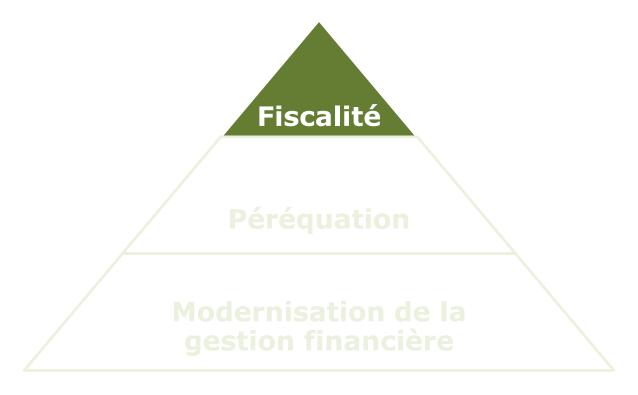


Articulation générale des dossiers



Gestion **Fiscalité** Péréquation financière 8. 4. Charges de **Charges sectorielles** 9. Lissage des recettes 1. Personnes morales Ressources centre et de rayonnement 6. Routes et 2. Personnes physiques 10. Investissement Scolarité voies publiques 3. Répartition de l'IPM entre 11. Programme d'impulsion Pré-/parales communes scolaire







Fiscalité des personnes morales

Objectifs:

- Maintenir le positionnement attractif du canton de Neuchâtel en Suisse et Suisse romande
- Assurer visibilité et sécurité aux entreprises
- Privilégier la lisibilité et la transparence par opposition aux mécanismes complexes et opaques
- Tenir compte des spécificités du tissu économique neuchâtelois
- Conserver les outils d'allégement exceptionnels pour les projets d'envergure



Fiscalité des personnes morales

Orientations:

- Suppression des statuts
- Confirmer une stratégie de taux:
 - Taux actuel: 15.6%
 - Taux visé: entre 12.5% et 13.5%.
- Recourir de manière marquée aux outils de promotion de la recherche et de l'innovation
- Recours limité aux autres outils du PF 2017
- · Réduire l'imposition de la première tranche de capital



Objectifs (1):

- Maintenir les efforts entrepris depuis 2012
- Elargir les efforts à tous les contribuables
- Favoriser l'ancrage durable des contribuables dans le canton
- Renforcer le positionnement de Neuchâtel par rapport aux cantons limitrophes



Objectifs (2):

- Compléter les autres réformes en faveur de l'attractivité cantonale (habitat, transports, formation et recherche, culture, ...)
- Coordonner la politique fiscale et la politique sociale (intégration professionnelle et limitation des dépenses sociales)
- Être en au rendez-vous de l'agenda du PF 2017
- · Proposer une réforme simple et compréhensible

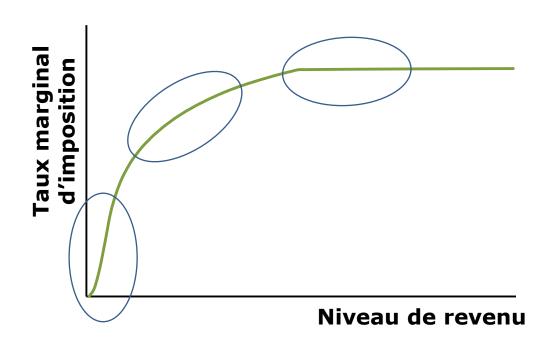


Orientations (1):

- · Abaissement du barème, en particulier pour :
 - Couples mariés: revenus cumulés
 - Personnes seules à revenus moyens : relève du canton
 - Ménages avec enfants : les charges les plus lourdes
 - Baisse du taux maximum
 - Élévation du seuil d'imposition (revenu minimum imposé)
- Tous les contribuables profiteront de la réforme



Ciblage du barème





Orientations (2):

- Ancrage durable des contribuables dans le canton :
 - Baisse du taux d'imposition de la valeur locative
 - Maintien de la déduction illimitée des frais de déplacement
 - Pas de retour en arrière sur les mesures introduites dans la réforme de 2012



Financement des réformes

Objectif: préserver et consolider les ressources des collectivités

- Compensations prévues par le droit fédéral :
 - abandon des statuts spéciaux
 - part accrue à l'IFD : 17 -> 21,2 %
 - imposition des dividendes à 70 %
- Sollicitation accrue des acteurs hors-canton et équité accrue :
 - élargissement de l'assiette de l'impôt foncier (immeubles de rendement des personnes physiques et fonds de placement)



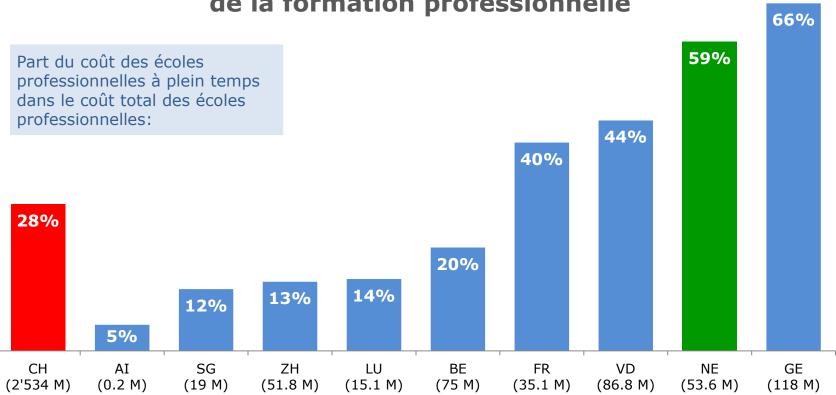
Financement des réformes

Objectif: préserver et consolider les ressources des collectivités

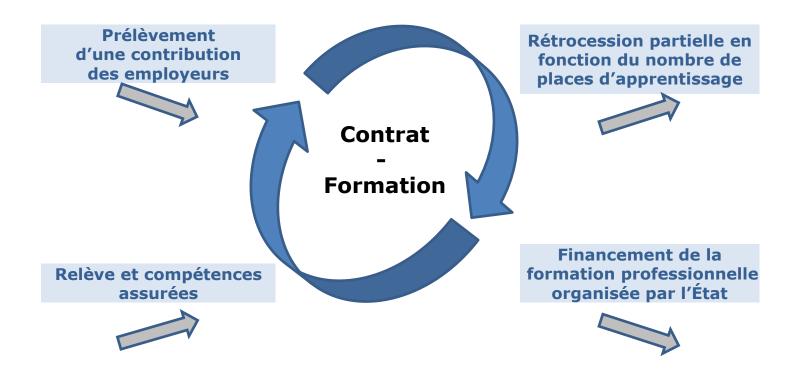
- «Contrat-Formation»: contribution incitative des employeurs en faveur de la formation professionnelle
- Aménagements de certaines déductions:
 - Dégressivité accrue des déductions pour frais de déplacement
 - Frais d'entretien des immeubles
 - **–** ...
- Marges de manœuvre nouvelles pour les communes:
 - selon programme de législature
- Réductions de dépenses:
 - Volume des prestations sociales (effets induits des incitations)
 - Pertes et remises



Contrat - Formation: maintenir l'engagement en faveur de la formation professionnelle

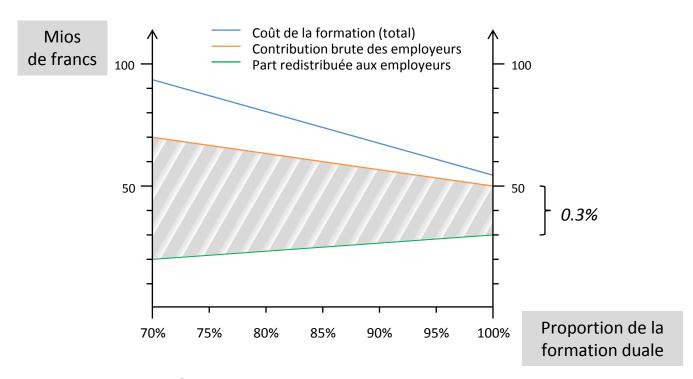








Contrat professionnel: principes





Récapitulatif financier:

Personnes physiques

Personnes morales PF 2017

Cercle des contribuables

Contrat -Formation

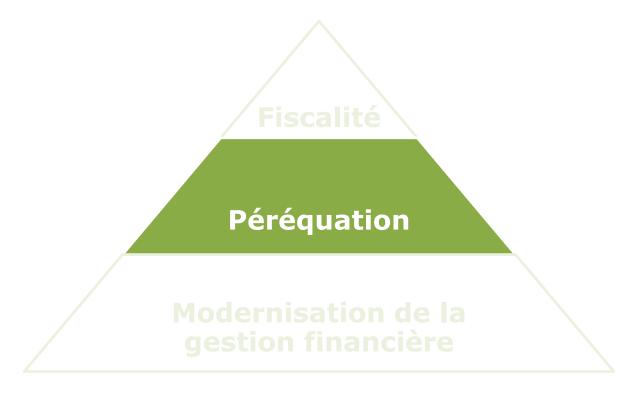
Déductions

Marges de manœuvre com.

Réduction des dépenses sociales

Réduction des pertes sur remises







Révision nécessaire pour assurer le succès des réformes fiscales

Objectifs:

- Répartir équitablement les coûts et les bénéfices des réformes
- Eviter l'accroissement des disparités entre communes



Fiscalité Péréquation financière 8. 4. Charges de **Charges sectorielles** Ressources centre et de rayonnement 6. Routes et Scolarité voies publiques Pré-/parascolaire







Finances publiques: une modernisation qui doit se poursuivre

Triple constat:

- Nécessité de réinstaurer de la sérénité dans le débat politique pour agir sur le long terme
- La volatilité de certaines recettes est un perturbateur important
- Le niveau d'investissement est insuffisant
- Trois objets à soumettre au Grand Conseil :
 - Lissage des recettes
 - Réévaluation du bilan
 - Révision de la LFinEC



Calendrier



Fiscalité

Consultation *Avril-mai* 2018

Validation du projet définitif Été 2018 **Débat parlementaire** *Automne 2018*

Entrée en vigueur *Dès janvier 2019*

En parallèle:

- Péréquation:
 - Été 2018: consultation
 - Automne 2018: validation du projet définitif
 - Dès janvier 2019: entrée en vigueur
- Nouveaux outils de gestion financière:
 - 2ème semestre 2018: validation
 - 2019: déploiement des outils
- + Programme d'impulsion et de transformations :
 - présentation au 1^{er} semestre 2018



Conclusions



Conclusion

2018: un rendez-vous majeur

- Une logique de succès pour le canton
- · Des réformes bénéficiant à toutes et tous
- Des réformes simples, équitables et transparentes
- Réunir les forces pour réussir!